

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01496 Numéro SIREN : 438 476 491 Nom ou dénomination : BIDAUD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt 19705

BIDAUD FINANCES

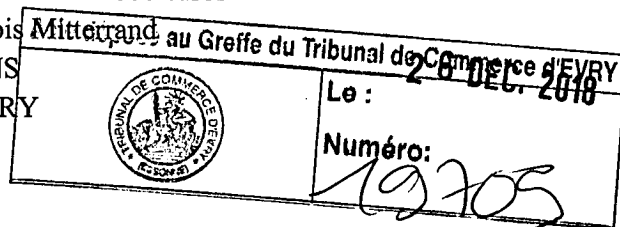
Société par Actions Simplifiée au capital de 14 800 euros

Siège social : 64, avenue François Mitterrand

91200 ATHIS MONS

438 476 491 RCS EVRY

(la « Société »)



**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOpTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 28 JUIN 2018**

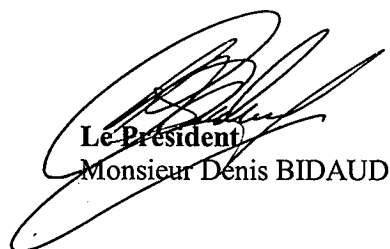
DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 29.204 euros, au compte « Report à nouveau », dont le solde inscrit au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 débiteur pour un montant de 477.803 euros est, du fait de cette affectation, porté à un solde débiteur de 507.007 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié exact.


Le Président
Monsieur Denis BIDAUD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF II IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	13 365	13 365			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 042 460	389 990	652 470	652 470	
	Créances rattachées à des participations	174 644		174 644	174 644	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	1 230 469	403 355	827 114	827 114	
ACTIF III CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	53 491		53 491	47 274	6 217 13.15
	Autres créances	161 410		161 410	92 641	68 769 74.23
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	311		311	4 483	4 171 93.06
	Charges constatées d'avance (3)	5 634		5 634	7 592	1 958 25.79
	Total III	220 846		220 846	151 989	68 857 45.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 451 315	403 355	1 047 960	979 103	68 857 7.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

174 644

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 800)	14 800	14 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	833 304	833 304		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	789	789		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	477 803	395 549	82 254	20.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 204	82 254	53 050	64.49
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	341 885	371 090	29 204	7.87
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
	Dettes financières				
DETTES (I, II, III, IV, V)	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	111 814	149 068	37 254	24.99
	Concours bancaires courants	103	55	48	87.94
	Emprunts et dettes financières diverses	428 197	326 999	101 198	30.95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 072		31 072	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 465	87 626	62 161	70.94
	Dettes fiscales et sociales	36 533	38 874	2 341	6.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes	67 963		67 963	
	Produits constatés d'avance (I)	4 927	5 392	465	8.62
	Total IV	706 075	608 013	98 061	16.13
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 047 960	979 103	68 857	7.03

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

630 729

608 013

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	178 946		178 946	133 244		45 702	34.30
Chiffre d'affaires NET	178 946		178 946	133 244		45 702	34.30
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0			0	
Total des Produits d'exploitation (I)			178 946	133 244		45 702	34.30
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			33 276	33 884		608	1.80
Impôts, taxes et versements assimilés			7 475	3 249		4 226	130.09
Salaires et traitements			89 953	90 662		709	0.78
Charges sociales			35 787	37 736		1 949	5.17
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 760			6 760	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0		0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			173 251	165 531		7 720	4.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 695	32 288		37 983	117.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		49	49	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		49	49	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 228	6 494	1 265	19.49
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 228	6 494	1 265	19.49
2. Résultat financier (V-VI)	5 228	6 445	1 216	18.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	467	38 732	39 199	101.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 114	14 114	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		14 114	14 114	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		47	47	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		47	47	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		14 067	14 067	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	29 671	57 589	27 918	48.48
Total des produits (I+III+V+VII)	178 946	147 407	31 539	21.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	208 150	229 661	21 511	9.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 204	82 254	53 050	64.49

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL BIDAUD FINANCES
64 AV FRANCOIS MITTERAND

91200 ATHIS MONS

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Détail des charges à payer	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 047 960.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 178 945.62 Euros et dégageant un déficit de 29 204.43- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 605		6 760
Autres participations	1 217 104		
TOTAL	1 217 104		
TOTAL GENERAL	1 223 709		6 760

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 365	13 365
Autres participations			1 217 104	1 217 104
TOTAL			1 217 104	1 217 104
TOTAL GENERAL			1 230 469	1 230 469

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 605	6 760		13 365
TOTAL GENERAL	6 605	6 760		13 365

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 760				
TOTAL GENERAL	6 760				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	174 644	174 644	
Autres créances clients	53 491	53 491	
Impôts sur les bénéfices	160 226	160 226	
Taxe sur la valeur ajoutée	889	889	
Autres créances diverses	295	295	
Charges constatées d'avance	5 634	5 634	
TOTAL	395 179	395 179	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	111 917	36 571	75 346	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 465	25 465		
Personnel et comptes rattachés	4 677	4 677		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 777	15 777		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 520	14 520		
Autres impôts taxes et assimilés	1 560	1 560		
Groupe et associés	428 197	428 197		
Autres dettes	67 963	67 963		
Produits constatés d'avance	4 927	4 927		
TOTAL	675 002	599 656	75 346	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 571			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	5 334
PROVISION P/CONGES PAYES	4 677
CHARGES SOCIALES S/PROV. CPAYES	2 105
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	613
FORMATION PROFESSIONNELLE A PAYER	947
Total	13 676

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 634		
Total	5 634		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BIDAUD FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BIDAUD FINANCES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS BIDAUD FINANCES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

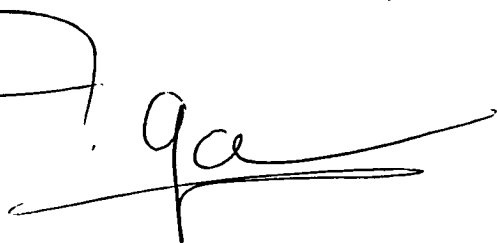
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 14 mai 2018



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes